SCOT du Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale

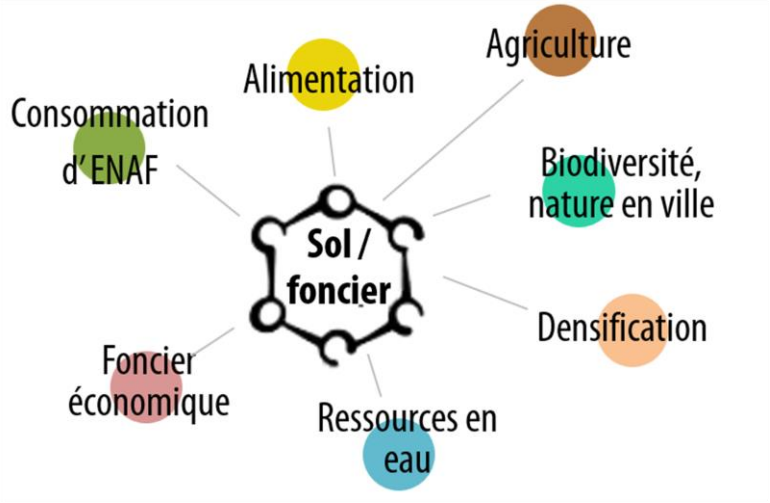

Diagnostic partagé SCoT du Roannais

4ème forum d'élus « Consommation de l'espace »

du 6 mars 2024

A ROANNE

14H – 17H

Un séminaire pour qui et pourquoi ?

I. Le séminaire au sein de la démarche d'élaboration du diagnostic

La démarche d'élaboration du diagnostic partagé du SCoT articule 3 cycles de réflexion à partir de 2023.

Le premier cycle exploratoire a été inauguré par un séminaire de lancement portant sur le thème des "espaces vécus", à destination des élus du bureau du syndicat mixte ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des EPCI. Pour le deuxième cycle, deux forums ont été organisés, réunissant les élus du territoire et les Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que des partenaires du SCoT, autour des sujets relatifs au "sol et foncier" et à "l'énergie – climat".

Ensuite, un troisième cycle de réflexion a été consacré à la synthèse et à la hiérarchisation des enjeux, à travers la tenue d'un premier séminaire technique, réunissant des représentants du SCoT, des Directeurs Généraux des Services (DGS) et Directeurs Généraux Adjoint (DGA) des collectivités, ainsi que des représentants de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

L'objectif de cette séance était d'approfondir les discussions initiées lors du séminaire sur le sol et le foncier en 2023.

II. Objectifs et déroulé

Les objectifs du séminaire sont les suivants :

- Clarifier la nature de l'outil MOS Urba4 et son utilisation pour évaluer la consommation d'espaces.
- Partager les méthodes choisies et les résultats de l'analyse effectuée à partir des données MOS sur le territoire du SCoT.
- Valider certains points méthodologiques et résultats.

Il s'est déroulé en plusieurs temps construits pour atteindre ces objectifs :

Horaires	Séquence
13h45	Accueil café (en salle)
14h	Introduction (15')
14h15 – 15h	Qu'est-ce que l'outil MOS ? Comment est-il constitué ? Qu'est-ce qu'il décrit ? Quelle différence avec l'OCS GE ? Comment le MOS est-il utilisé pour mesurer la consommation d'espaces (ENAF) ?
15h – 15h20	20' de questions/réponses
15h20 – 16h05	Quels sont les résultats de l'analyse de la consommation d'espaces sur le territoire du SCoT ?
16h05 – 16h30	20' de questions/réponses et remise fiche de satisfaction
16h30-16h45	Quelle implication de ces résultats pour la suite de la démarche d'élaboration du SCoT ? Questionnements à débattre pour poursuivre les travaux
17h	Clôture de la séance

III. Participation

L'évènement a rassemblé les participants suivants :

Jean-Yves	BOIRE	Roannais Agglomération
Laurence	BOYER	Roannais Agglomération
Jean-Paul	CAPITAN	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
Yves	CROZET	Charlieu Belmont Communauté
Jean-François	DAUVERGNE	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
Hervé	DAVAL	Roannais Agglomération
Patrice	ESPINASSE	Communauté de communes du Pays d'Urfé
Dominique	GEAY	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
Charles	LABOURE	Communauté de communes du Pays d'Urfé
Guy	LAFAY	Roannais Agglomération
Muriel	MARCELLIN	Roannais Agglomération
Dominique	MAYERE	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable
Éric	PEYRON	Roannais Agglomération
Jean-Claude	RAYMOND	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable
Clotilde	ROBIN	Roannais Agglomération
Martine	ROFFAT	Roannais Agglomération

Ont également participé au séminaire en qualité de PPA (Personnes Publiques Associées) :

Frédéric	MUSSET	Direction départementale des territoires de la Loire
Benoît	REGNIER-VIGOUROUX	Direction départementale des territoires de la Loire

Ont également participé au séminaire en visio-conférence

Mélina	MOROY	Cabinet d'études MTDA
Vincent	ROGER	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
Corinne	GAYTE	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Auditeurs : Jacky BARRAUD et Myriam PATIN, Ville de Riorges, Jacquit ROCHE, Commune de Saint-André-d'Apchon

Sommaire

Sommaire 5

1 Propos introductif du Président 6

2 Présentation réalisée par EPURES 8

1. Introduction 9

2. Qu'est-ce que le MOS ? 10

3. Quels sont les résultats de l'analyse de la consommation d'espaces sur le territoire du SCoT ? 11

4. Quelle implication de ces résultats pour la suite de la démarche d'élaboration du SCoT ? 13

1 Propos introductif du Président

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui à ce séminaire sur la consommation d'espace, qui vise à instaurer une culture commune autour des outils de mesure de la consommation foncière et à présenter les premiers chiffres d'analyse pour notre territoire.

Cet événement représente une étape importante dans la continuité du travail entamé en 2023 avec la co-construction du diagnostic, dont les premiers éléments seront présentés le 20 mars prochain, et en vue des travaux à venir sur la démarche prospective en 2024.

Cette année s'annonce riche en réflexions, avec plusieurs dates de séminaires à retenir :

- Le 26 mars prochain à partir de 9h30, le cabinet Lestoux interviendra sur "Le commerce de demain" lors d'un séminaire sur l'urbanisme commercial.
- Deux autres séminaires sur le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) auront lieu les 30 avril et 15 mai à 14h.
- Tous ces événements se dérouleront à l'espace Chorum / Salle André Vacheresse pour des raisons d'organisation logistique.

Vous le savez, l'élaboration du SCoT du Roannais est marquée par la loi Climat et résilience, et la trajectoire Zéro artificialisation nette, le ZAN. Ceci devra se traduire par une démarche de sobriété foncière, qui n'est toutefois pas l'objet de notre rencontre d'aujourd'hui.

Le séminaire d'aujourd'hui doit vous apporter des éléments de réflexion et de compréhension sur ce qui s'est passé sur le territoire en matière de consommation d'espace, au cours de la décennie précédente.

Depuis que nous avons initié le travail d'élaboration du SCoT, même si nous connaissons les grands chiffres de consommation pour l'habitat, ou l'économie, nous n'avons pas pris le temps de regarder le détail de cette consommation.

Epures va aujourd'hui vous présenter son outil d'analyse des consommations, les tendances du territoire, mais aussi des éléments de précisions tels que les consommations liées aux bâtiments agricoles, qui sont importantes sur notre territoire.

Je ne peux évidemment pas vous dire d'oublier les chiffres. Vos politiques demain seront contraintes par un objectif global de réduction de la consommation foncière, par une trajectoire à respecter.

Mais il faut être capable d'aller au-delà, et de réfléchir au projet politique de demain, de chaque territoire, en identifiant les points de vigilances pour être plus sobre.

Ce travail, dès à présent est d'autant plus important, que la représentation nationale a clairement affiché sa volonté de la maintenir le ZAN, et d'en confirmer le calendrier et le caractère obligatoire.

Les ajustements qui peuvent être attendus ne sont que techniques ; ou l'apport de précisions aux dispositifs existants.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des échanges fructueux et constructifs au cours de ce séminaire.

Hervé DAVAL
Président du Syndicat mixte du SCoT du Roannais

2 Présentation réalisée par EPURES

1.Introduction

La loi Climat et résilience incite les responsables politiques à repenser l'aménagement du territoire tout en préservant les zones naturelles, agricoles et forestières. Initialement ébauchée lors du Sommet de Rio en 1992 et officialisée en 2020 par la Convention Citoyenne pour le Climat, le concept de "zéro artificialisation nette" (ZAN) est destiné à transformer les politiques publiques d'aménagement.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif défini pour 2050 par la loi Climat et résilience, promulguée au Journal Officiel le 24 août 2021. Cette loi impose en premier lieu aux territoires de réduire de moitié, d'ici la fin de la décennie, le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de parvenir à un état de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Cela signifie qu'il devra y avoir autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Le projet d'élaboration du SCoT du Roannais devra donc se saisir des deux notions de consommation et d'artificialisation pour bâtir son projet.

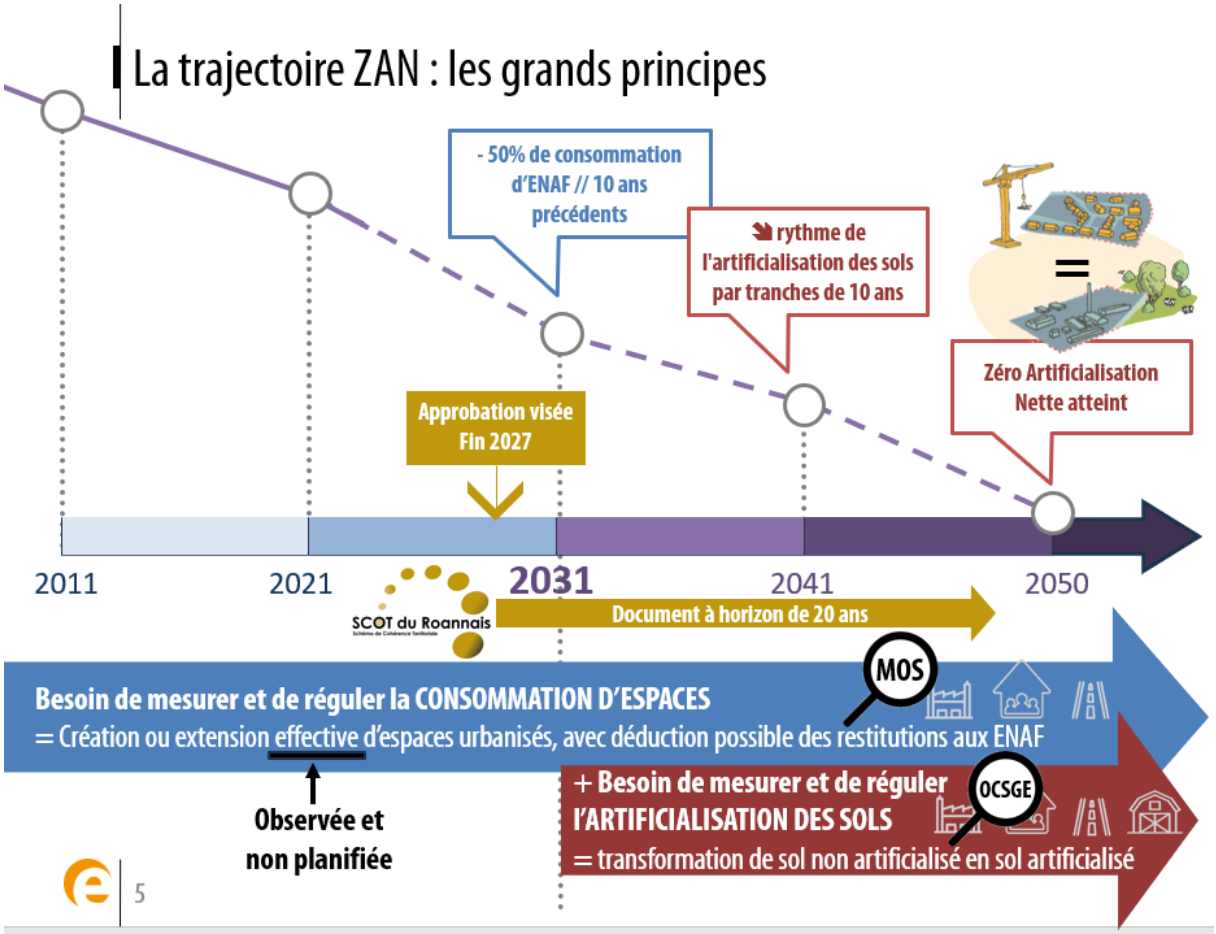

2.Qu’est-ce que le MOS ?

Le réseau des quatre agences d’urbanisme de la Région Auvergne Rhône-Alpes est doté depuis une vingtaine d’années, sur leur territoire d’observation et d’intervention respectif, d’une base de données permettant de mesurer et d’analyser l’occupation du sol. Cet outil, SPOT Thema et aujourd’hui MOS 2020, acquis tous les 5 ans, permet de mesurer les efforts des territoires en matière de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels et constitue une référence pour l’élaboration et le suivi de nombreux documents de planification.

Le MOS 2020 est ainsi un outil très adapté pour le suivi de l'évolution de la consommation d'espaces. En ce sens, il permet de répondre à l’obligation légale d’analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur les 10 années passées introduite depuis la loi Grenelle de 2010 pour tous les documents d’urbanisme

Le MOS permet de mesurer la consommation d’espaces sur le territoire du SCoT du Roannais depuis 2005. Il n’est pas lié au cadastre et applique la même méthodologie sur l’ensemble du territoire. Le MOS permet donc d’avoir une même unité de mesure, une analyse du territoire en tenant compte des spécificités locales., contrairement aux fichiers fonciers utilisés par l’Etat qui permettent des comparaisons à plus grande échelle (régionale et nationale).

Cependant, il convient de noter que le MOS ne permet pas de mesurer l'artificialisation, une lacune qui sera comblée par l'OCS GE, attendu dans le département de la Loire d'ici la fin de l'année 2024. La loi Climat et Résilience n’impose pas l’utilisation d’un outil de mesure de la consommation d’espaces spécifique mais impose une trajectoire zéro artificialisation nette à l’horizon 2050.

L’OCSGE ne se substitue pas au MOS… pourquoi deux outils ?

	MOS 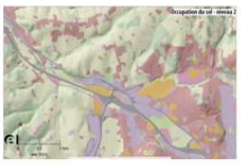	OCS GE
Produit par :	La société SIRS par photo-interprétation d’images satellites	L’IGN, techniques similaires au MOS, seuils différents
Décrit :	**L’occupation du sol**	**L’usage du sol** (occupation du sol) **ET** sa **couverture** (la nouveauté)
Mesure :	La création ou extension effective d’espaces urbanisés = **La consommation d’espaces agricoles et naturels**	Donnée nationale de référence pour **mesurer l’artificialisation des sols** en combinaison avec le décret de fin 2023
Historique :	**Historique long :** Années disponibles sur le Roannais 2005, 2010, 2015 et 2020	**Historique court :** Disponible sur la Loire fin 2024 : millésimes 2019 et 2022 uniquement

12

3. Quels sont les résultats de l'analyse de la consommation d'espaces sur le territoire du SCoT ?

L'analyse de la consommation d'espaces 2010-2020 sur le territoire du SCoT révèle que 95 % des espaces consommés avaient auparavant un usage agricole, principalement dédiés au développement résidentiel en zone urbaine (346 ha).

De plus, plus de la moitié de la consommation d'espaces attribuée à l'activité économique (211 ha) concerne des bâtiments agricoles (113 ha). Il convient de noter que ces bâtiments agricoles ne seront pas considérés comme des consommateurs d'espaces pour la période 2021 à 2031, mais seront pris en compte dans le calcul de l'artificialisation par la suite.

Sur le territoire, 734 ha d'espaces agricoles et naturels ont été détruits par l'urbanisation entre 2010 et 2020.

Depuis 2005, on observe une diminution du rythme de la consommation d'espace, marquée par une baisse de la consommation pour l'habitat et une accélération de celle destinée à des activités économiques.

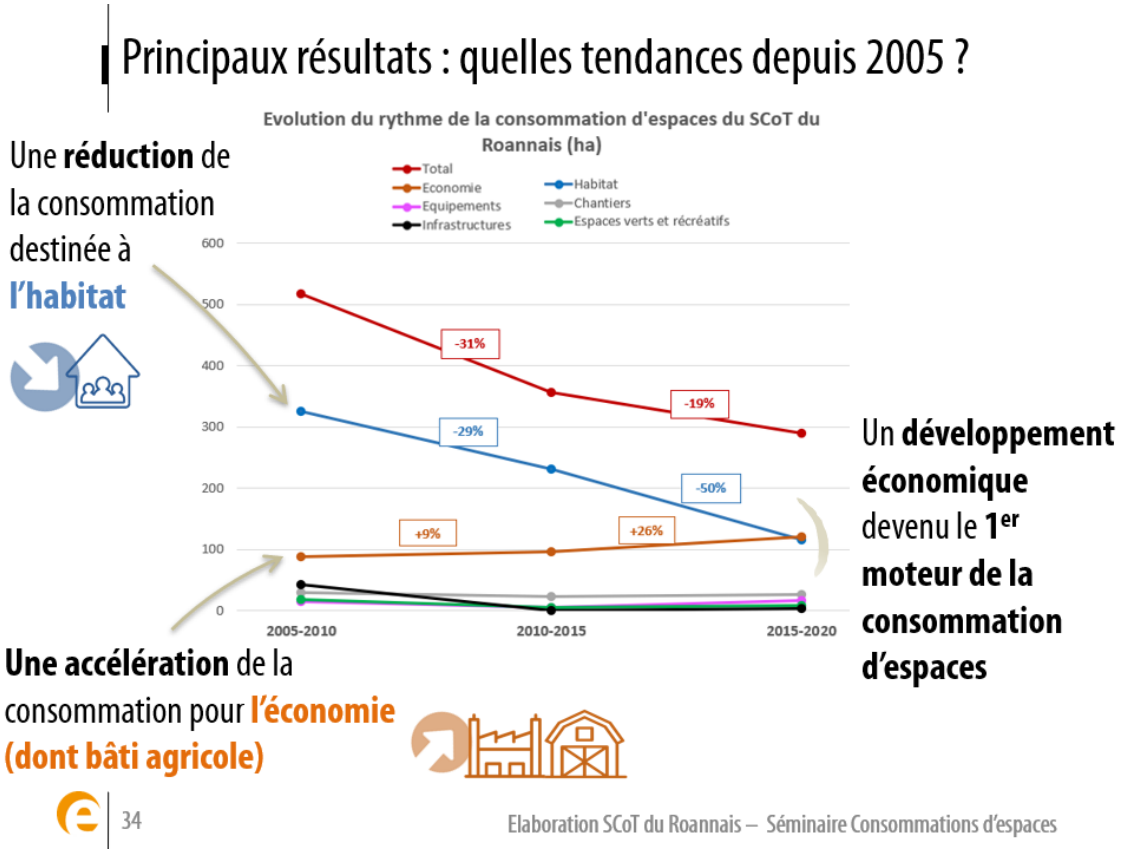

Parmi ces consommations, 80% se situe dans les communes rurales au sens de l'INSEE.

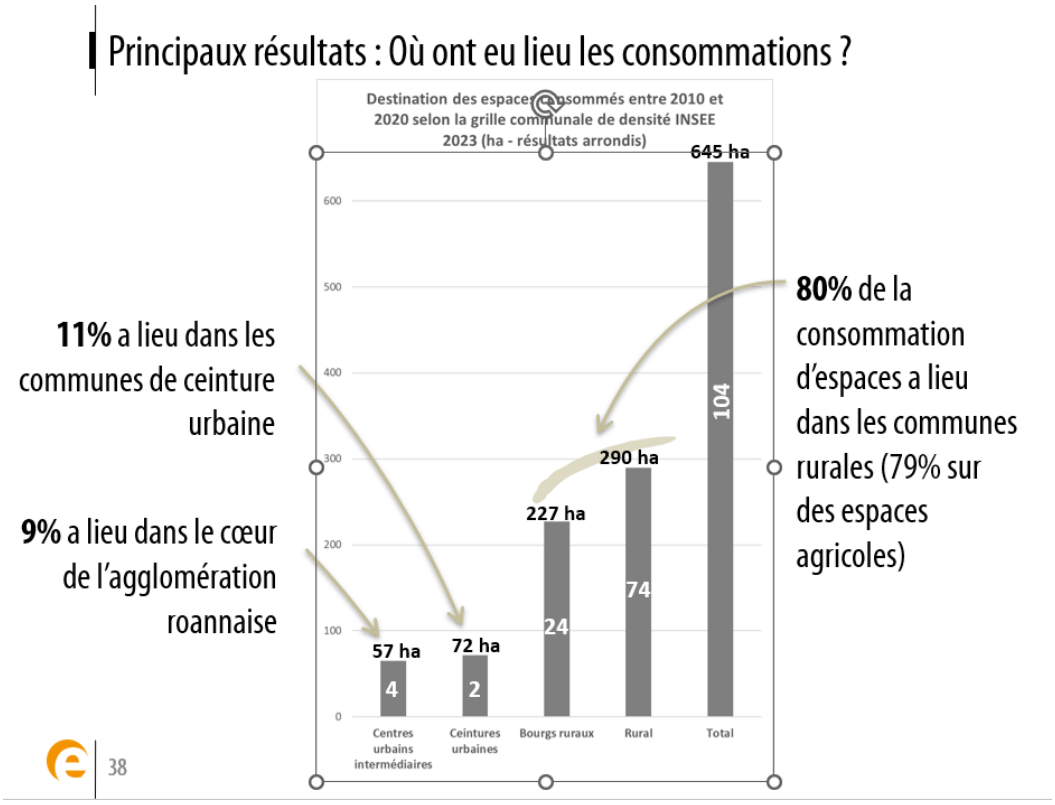

4. Quelle implication de ces résultats pour la suite de la démarche d'élaboration du SCoT ?

Questionnements pour poursuivre les travaux (à valider avec la Préfecture de la Loire) :

Selon le décret du 27 novembre 2023, les constructions ou installations destinées à l'exploitation agricole réalisées dans les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) n'entraînent généralement pas de consommation de ces espaces pour la première tranche de 10 ans (2021-2031). Cependant, en l'état de la législation, ces bâtiments seront comptabilisés dans l'artificialisation à partir de 2030.

Questionnement sur l'exclusion des consommations imputables au bâti agricole du chiffre de la **consommation d'espaces** sur la période de référence 2011-2021, soit **113 ha consommés.**

Les élus décident au cours de la période 2021-2030 d'observer « à part » la consommation des bâtiments agricoles, afin d'anticiper l'enjeu de ce changement de règle de comptabilité pour l'artificialisation à partir de 2030.

Prise en compte des Grands Projets d'Envergure Nationale

Au regard du classement de la RN7 dans la liste des grands projets d'envergure nationale soumise à concertation régionale, qui induit une comptabilisation et une mutualisation au niveau national de la consommation d'espace qu'elle engendrera pendant la 1ère tranche de 10 ans (2021-2031) :

Questionnement sur l'exclusion des consommations imputables aux grandes infrastructures réalisées auparavant (RN82 et A89) du chiffre de la consommation d'espaces sur la période de référence 2011-2021, soit 19 ha restitués

Les élus décident d'observer « à part » la consommation des grandes infrastructures.

Acter la présentation des chiffres 2010-2020, sous réserve des ajustements restants à examiner au vu des spécificités du territoire et des dispositions des textes de référence, notamment concernant la comptabilisation des ZAC visées par la circulaire Béchu du 31 janvier 2024, et celle des projets réalisés sur des friches requalifiées » :

- Le **chiffre « brut » est : 734 ha**
- Affiner la consommation effective d'espaces NAF après déduction des ha restitués aux ENAF sur cette période et les flux imputables aux bâtiments agricoles et aux grandes infrastructures (RN82 et A89).

SCOT du Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale